

— Période initiale : du 19 octobre au 19 novembre 2015 prorogée jusqu'au 30 novembre 2015 —

- examen au fil de l'eau des observations recueillies, au cas par cas, si nécessaire sur le terrain, par le maître d'ouvrage.
- poursuite de la concertation entre les acteurs jusqu'à la phase d'approbation du projet par l'autorité préfectorale,
- intégration du PPRI-Mvt dans le projet de révision du PLU de Saint-Pierre en cours de finalisation, ce qui garantit un développement durable.

Le bilan de ces conclusions apparaît comme positif.

3 Avis du commissaire enquêteur :

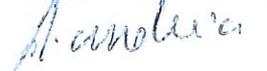
Compte tenu des conclusions exposées supra, j'émet un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels concernant les aléas d'inondation et de mouvement de terrain sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre.

Deux recommandations s'imposent :

- Intégrer la problématique des ravines dans la mise en œuvre de la sécurisation par rapport aux aléas d'inondation et de mouvement de terrain. A cet égard, un passage des conclusions relatives à l'analyse hydrologique du bassin versant de la Ravine Blanche versée dans le dossier d'enquête mérite d'être cité : *« Il convient ... de garder à l'esprit qu'un entretien régulier du lit de la ravine, ainsi qu'une évacuation des blocs charriés en aval après chaque crue significative est à réaliser afin de se prémunir partiellement contre les effets d'un fort transport solide en crue centennale, dont les effets sur les lignes d'eau et les débits débordants seraient préjudiciables. »*
- Favoriser une approche intercommunale, voire régionale, de la prévention des risques naturels appelés à s'aggraver dans un contexte mondial de dérèglement climatique.

Saint-Pierre le 21 décembre 2015

le commissaire enquêteur



madame Dany ANDRIAMAMPANDRY



ANNEXES

Nota : les annexes ne figurent pas dans la version numérisée.

Annexe 1 : Désignation des commissaires enquêteurs titulaire et suppléant par le président du TA.

Annexe 2 : Arrêté préfectoral n° 01683/SG/DRCTCV/BCLU du 15 septembre 2015

Annexe 2 bis : Arrêté préfectoral n° 002284/SG/DRCTCV/BCLU du 17 novembre 2015

Annexe 3 : attestation de publicité par le maître d'ouvrage

Annexe 4 : certificat d'affichage établi par la Commune de Saint-Pierre

Annexe 5 : Lettre à monsieur le sénateur Maire de Saint-Pierre en date du 06 /11/2015

Annexe 6 : Décision de prorogation de l'enquête publique

Annexe 7 : lettre à monsieur le Sénateur Maire de Saint-Pierre en date du 12/11/2015

Annexe 8 : Procès-verbal d'audition de monsieur le Sénateur Maire

Annexe 9 : Procès-verbal des observations recueillies destiné au maître d'ouvrage

Annexe 10 : Invitation à une visite de terrain post-enquête

Annexe 11 : Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

